



Arrêté n°2015/031

Objet : **Nouveau numéro de voirie dans la rue Paul Niclausse à POMMEUSE.**

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de POMMEUSE,
Vu les articles L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Arrêtés Ministériels relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande de **Monsieur De Langlois Michel, résident 4 rue du Château 77515 POMMEUSE** en date du 06 mars 2015.
Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

ARRETE :

Article 1 : Le numéro de rue attribué a l'habitation, rue Paul Niclausse appartenant à Monsieur De Langlois Michel est le numéro 85, parcelle 193, section E.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN (77) dans un délai de 2 mois.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de POMMEUSE,
- Service du cadastre Trésor Public à COULOMMIERS,
- **Monsieur De Langlois Michel, résident 4 rue du Château 77515 POMMEUSE,**
- La Police Municipale de POMMEUSE,
-

qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à POMMEUSE le 14 mars 2015

Le Maire,

Joël DUCEILLIER,

*L'Adjoint au Maire
Jean-Pierre...*

